

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT  
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 5 JUILLET 2023**

***(en présentiel et en visioconférence)***

***Convocations adressées le 28 juin 2023***

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9  
Nombre de délégués présents : 5 titulaires – 2 suppléants  
Nombre de délégués votants : 6 (dont pouvoir)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-200019123-20230705-CS230705-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Affichage : 07/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Membres présents :**

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Monsieur Régis SALIC, Monsieur Patrick MICHAUD, Monsieur Pierre-Alain ROIRON

**Membres excusés :**

Madame Cécile CHEVILLARD (a donné pouvoir à Monsieur Patrick MICHAUD), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Monsieur Thibault COULON, Madame Betsabée HAAS

**Membres suppléants présents non votant:**

Monsieur Emmanuel DUMENIL, Madame Marion NICOLAY-CABANNE

**Pouvoir :**

1

**CS230705-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 MARS 2023**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 23 mars 2023 de 16h00 à 18H00.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- Approuvé le procès-verbal du comité syndical du 7 février 2023;
- Pris acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation;
- Approuvé le compte de gestion 2022
- Approuvé le compte administratif 2022 et l'affectation du compte de résultat
- Voté le budget primitif 2022
- Approuvé les termes et autorisé le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel départemental urbaniste, chargée de développement de la zone aéroportuaire
- Approuvé l'avenant n°1 à la convention de financement par la Région Centre Val de Loire pour l'entretien et la réalisation de travaux neufs d'aménagement de l'Aéroport International de Tours
- Accepté de mettre gratuitement à disposition de la SAS TIC&TAC la Licence IV détenue par le SMADAIT.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le procès-verbal du comité syndical du 23 mars 2023, tel que présenté en annexe.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité (6 voix pour)**